Règlement des Championnats Régionaux

1- ROLE DU DELEGUE
2- ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX
3- DEPOT ET CONTROLE DES LICENCES
4- JURY ET ARBITRAGE DES CHAMPIONNATS
5- HABILLEMENT DES JOUEURS
6- COUPES - CHALLLENGES – MAILLOTS
7- PRISE EN CHARGE ET FRAIS D'ORGANISATION

1. ROLE DU DELEGUE

Le délégué devra vérifier les licences avec le lecteur mis à sa disposition.
Il devra être en possession de son agrément et ordre de mission pour contrôle d'alcoolémie.
Le délégué devra s'assurer à l'avance qu'un éthylotest mis à disposition par le comité organisateur et devra contrôler dans l'ordre suivant :
- Lui-même et les autres délégués,
- Le ou les arbitre(s),
- Puis les joueurs ou joueuses au hasard,
- Tous les quarts de finale.

-Il devra s'assurer qu'il n'y pas de vente d'alcool fort + 18° en buvette, (seulement catégorie III) de compléter la fiche de renseignement concernant la présence de vente d'alcool et la retourner au Comité Régional Nouvelle Aquitaine avec le dossier du championnat concerné sous 48h.

2. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE REGIONS

Les Championnats Régionaux sont constitués de :

32 équipes	Sénior Triplette (Mixte, Vétéran, Promotion, Féminin et Masculin),
32 équipes	Sénior Doublette (Mixte, Féminin et Masculin),
32 joueurs(es)	Individuel (Féminin et Masculin),
32 équipes	Jeune (Junior, Cadet et Minime-Benjamin).

Tir de précision

36 Séniors Masculins
24 Séniors Féminines
24 Juniors Masculins et 24 juniors Féminines.

Provençal

32 équipes	Triplette provençal,
32 équipes	Doublette provençal.

Lieux

Ces championnats se dérouleront dans un CD selon une attribution déjà effectuée par la Commission Sportive Régionale, en tournant sur les différentes anciennes Ligues.

Organisation des championnats

L'organisation de plusieurs championnats, lors d'un weekend prolongé ne devra pas avoir un éloignement trop conséquent. (Il serait raisonnable de ne pas excéder 30 à 35 km).

Absence

Toutes les équipes ou joueurs et joueuses qualifiés dans leur département respectif et qui ne seront pas présents le jour du championnat régional sans justificatif accepté (à fournir dans les 4 jours suivant le championnat), seront exclus systématiquement de ce même championnat l'année suivante.

Le tirage au sort

Celui-ci devra obligatoirement se dérouler sur gestion concours, par le comité organisateur en présence d'un membre de la région et être effectué au moins 2 semaines avant le Championnat Régional puis envoyé dans chaque Comité.

Graphique et table de marque

La table de marque sera tenue par le comité organisateur, présence obligatoire d'un ordinateur et lecteur pour la prise de licences et contrôle obligatoire.
Tenue de graphique en parallèle sur papier.
Impression des fiches de jeu.

Hôtellerie

Le Comité recevant devra fournir une liste d'hôtels le plus tôt possible et prévoir une restauration sur place (ou donner une liste de restaurants à proximité).

Déroulement du championnat

La présence d'un délégué par Comité est souhaitable mais pas obligatoire.
Les parties se dérouleront en 13 points, provençal en 11 points jusqu'aux ¼ de finale inclus.

Début des parties 8h30, pour le provençal 8h.
Pause repas à 12h30, toutefois les 2 parties de poules devront être terminées avant la pause, sauf provençal coupure 12 h 30
Reprise des parties à 14h.
Pour les parties finies après 12h 30, le jury accordera un repos supplémentaire de 45 mn.

Toutes les parties finales devront être jouées pour l'attribution du titre de champion régional.
La région bénéficiant de trois équipes pour les Championnats de France (sauf pour le Provençal où il n'y en a que deux), un barrage entre les deux perdants des ½ finales devra être effectué.

Toute équipe ne respectant pas ce point du règlement, ne sera pas qualifiée pour le championnat de France et sera sanctionnée.

3. DEPOT ET CONTROLE DES LICENCES

Les licences devront être déposées impérativement le matin de la compétition de 7h30 à 8h15. Elles seront contrôlées et validées par l'arbitre et le délégué.
Pour le provençal 7 h à 7h45.

4. JURY ET ARBITRAGE DES CHAMPIONNATS

Le Jury devant régler les litiges pouvant survenir à l'occasion des Championnats Régionaux sera composé comme prévu à l'article 9 du Règlement Intérieur de la Région (3 à 4 personnes).

Les délégués doivent faire parvenir la fiche de suivi écrit ou par mail, au Président de la Région, au Secrétaire Général de la Région ainsi qu'au Président Départemental organisateur de ce championnat dans un délai de 4 jours suivant le championnat.
Les comités organisateurs feront parvenir les résultats sous 48 h à la FFPJP.

5. HABILLEMENT DES JOUEURS

Les joueurs devront porter un haut identique avec l'écusson de leur club et de leur comité d'appartenance, bas homogène. Pour les jeunes : possibilité de tenue du comité, de l'école de pétanque ou du club avec écusson du comité.
Les éducateurs : tenue d'éducateur avec badge et identifiant de leur comité.
Les délégués des équipes devront avoir l'écusson de leur comité.

6. COUPES - CHALLENGES – MAILLOTS

La région attribuera, en outre, aux champions de chaque catégorie, un maillot de champion et un fanion qui resteront acquis aux joueurs à titre définitif, pour les vice-champions un fanion. Le montant de la dépense à envisager sera décidé après avis de la Commission des Finances.

7. PRISE EN CHARGE ET FRAIS D'ORGANISATION

Le délégué de ce championnat sera nommé par le comité Directeur Nouvelle Aquitaine parmi les membres élus du Cd organisateurs des championnats régionaux ou des départements les plus proches, ainsi que l'arbitre. Ils seront défrayés par la Nouvelle Aquitaine.

Règlement vient en complément du règlement F.F.P.J.P

Fait à Brive le 3 février2024

La Commission des Règlements et Commission Sportive.